

Skills Ontario Competition

Olympiades de Compétences Ontario



Contest Scope / Fiche descriptive

2023

TABLE OF CONTENTS

1. GENERAL CONTEST INFORMATION
2. SKILLS AND KNOWLEDGE TO BE TESTED
3. JUDGING CRITERIA
4. EQUIPMENT AND MATERIALS
5. SAFETY

There may be a newer version available: <https://www.skillsontario.com/skills-ontario-competition#Scopes>. Please check our website to ensure you have the latest version as indicated in the last updated column.

TABLE DE MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX AU SUJET DU CONCOURS
2. COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES ÉVALUÉES
3. CRITÈRES D'ÉVALUATION
4. ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL
5. SÉCURITÉ

Il est possible qu'une version plus récente de la fiche descriptive soit disponible sur le site Web : <https://www.skillsontario.com/skills-ontario-competition#Scopes>. Veuillez consulter la version affichée sur notre site Web pour vous assurer que vous avez en main la plus récente version (vérifiez la colonne Plus récente mise à jour).

1. GENERAL CONTEST INFORMATION

1.1 Purpose of the Contest

Students will compete in and promote residential construction technology and will demonstrate their skills and knowledge in construction technology. Teams of four students will be competing in the Home and Team Building Contest over a one-day competition. This contest covers knowledge of residential carpentry. When preparing for this contest students and teachers should put an emphasis on residential construction, floor, wall and roof framing as well as exterior finishing methods and procedures.

This contest has traditionally been a two-day contest where teams of 4 build a shed. While it has been reduced to a single day contest versus a two-day contest, it is still staying as a team of 4, with an adapted project. While it is no longer a shed, the project does keep all the same construction and home building fundamentals. The project will use less material and be a smaller footprint thereby assisting schools run practices prior to the competition. Starting in 2022, the project will now be a Children's Playhouse.

This contest is offered as an official contest. This contest is **NOT** offered at the Skills Canada National Competition (SCNC).

1.2 Technical Committee

Technical Chair: Nicole Ross, TCDSB

Contact: nicole.ross@tcdsb.org

Technical Chair: Ryan Gradziel, Oaklea Homes

Contact: ryangradziel@oakleahomes.ca

Technical Chair: Jarek Wawrow, Humber College

Contact: jarek.wawrow@humber.ca

Skills Ontario Competitions Department

competitions@skillsontario.com

Any questions regarding this scope must be sent at least two weeks prior to the contest date to be guaranteed a response.

1.3 Contest Schedule

Tuesday, May 2, 2023	
7:00am – 7:30am	Sign-in at the contest site*
7:30am – 8:00am	Orientation & Set Up
8:00am – 10:00am	Competition*
10:00am – 10:10am	Mandatory Break

10:10am – 12:00pm	Competition*
12:00pm – 12:30pm	Lunch
12:30pm – 2:00pm	Competition*
2:00pm – 2:10pm	Mandatory Break
2:10pm – 4:15pm	Competition*
4:15pm – 4:45pm	Clean Up
4:45pm	End of Competition

*Competitors must be on time for their contest or may be disqualified at the discretion of the Technical Committee.

Closing Ceremony: 9am – 12pm, Wednesday May 3, 2023

1.4 Additional Information

- Information regarding rules, regulations, and conflict disputes:
<https://www.skillsontario.com/skills-ontario-competition#CompetitorRules>
- Visitor information such as parking, busses, and hotels:
<https://www.skillsontario.com/competition-visitors>
- Information on scholarships, bursaries, or other prizes for this contest:
<https://www.skillsontario.com/competition-visitors#Closing>
- Information on the sponsors of this contest: <https://www.skillsontario.com/skills-ontario-competition#Scopes>

2. SKILLS AND KNOWLEDGE TO BE TESTED

Carpentry

- Framing of floors, walls, and roofs
- Constructing a door
- Installation of exterior finishes and trim

Safety

- Safe use of equipment and materials
- Proper safety equipment

In addition, competitors should be familiar with the Occupational Health and Safety Act. Further information on the practical challenge will be given by the Technical Chair at the Orientation Meeting.

3. JUDGING CRITERIA

Criteria	Possible Score
Floor Framing (dimensions, joist spacing, sheathing direction, square)	15

Wall Framing (dimensions, stud spacing, openings, square, framing)	25
Roof Framing (layout, cuts, framing, sheathing grain, projections)	25
Exterior Finishes (fascias, soffits, siding, trim, door, shingles)	25
Housekeeping and Clean-up	10
Safety Mark Deductions	
Total	100 (/100%)

Each competing team is to be made aware of any safety infraction and may be penalized between 2- 8 marks accordingly. Three infraction notices are to be given with the fourth infraction being an automatic disqualification. Infractions will be assessed at the discretion of the Technical Committee or Judges. Safety includes (not limited to) maintaining a clean worksite, having/using proper PPE, ensuring the work area is free of trip hazards, correct use and care of ladders and tools, exhibiting safe work practices and attitude.

All components will be checked. All measurements are to be within 1/8". Marks will be taken off for each dimension out of tolerance (no negative marks will be recorded).

	Description of Infraction	Competitor's Initials	Marks	Deductions
1			Minus 2	
2			Minus 2	
3			Minus 4	
4			Fourth Infraction = Automatic Disqualification	

For all components of the Home and Team Building contest, teams will be provided the same quantity of material. Planning to use the materials provided is an important part of construction. Competitors must use the drawings and material list provided to plan the proper use of their materials. Extra material will not be available.

There can be no ties – if the score is even after the contest, the time needed to complete the project will be used as the tie breaker.

Rule infractions will result in appropriate mark deductions at the discretion of the Technical Committee. Any disqualifications will be reviewed by the Director of Competitions.

4. EQUIPMENT AND MATERIALS

Supplied by Competitor:

- The competitor must supply his or her own safety equipment and hand tools of personal preference. Note all competitors must have their own CSA rated hard hats, safety glasses, and steel toe boots. Hearing protection is highly recommended.
- An assortment of driver bits and drill bits
- Roofing tools
- Pencils, pencil sharpener, eraser, ruler, calculator
- Measuring tape
- Framing hammer – 20-22 oz.
- Pry bar or crow bar
- Clamps (to secure material when cutting)
- Utility knife
- Combination square
- Speed square & Tri square
- Sliding T bevel
- Tool apron
- Framing square w/ rafter tables
- 1 set of chisels ¼" -1"
- Block plane
- Nail puller
- Crosscut hand saw
- 2' level & 4' level
- Chalk line
- Screw drivers
- 1 set of saw horses
- Metal snipes
- Pliers
- Linesmen pliers
- Diagonal pliers
- Adjustable pliers
- Sand paper
- Dust pan and hand broom/broom
- All personal protection equipment listed in the safety portion of the scope
- Refillable water bottle
- Additional snacks (recommended peanut-free)
- Competitors must be dressed in a clean and appropriate manner with no logos other than that of their school/school board.
- Any PPE required as noted in the safety section of this scope

Please note competitors are NOT to bring their own power tools to the Skills Ontario Competition.

Books, notes, materials and assisting devices are not permitted unless listed above.

Media devices, such as cell phones, smart phones, mp3 players or PDAs are NOT permitted on the contest site.

Prior to attending the Skills Ontario Competition, students should be familiar and competent in the use of the tools and equipment listed above as well as safety precautions that should be observed.

Supplied by Skills Ontario:

- All power tools will be provided by the committee; no other power tools will be allowed
- Milwaukee Cordless circular saw
- Milwaukee Cordless Jig Saw
- Milwaukee Cordless drill
- All materials needed to complete the project (lumber, fasteners, roofing and siding material, etc.)
- Lunch

Please Note: Tools and materials may change based on availability.

5. SAFETY

Safety is a priority at the Skills Ontario Competition. At the discretion of Technical Committee, any competitor can be removed from the competition site for not having the proper safety equipment and/or not acting in a safe manner.

Competitors must wear all personal protective equipment as required by the Occupational Health and Safety Act and Regulations for construction projects.

Personal protective equipment includes, but is not limited to: hard hats, safety footwear, safety glasses, gloves, respirators, hearing protection and proper clothing where needed.

1. It is mandatory for all competitors to wear CSA approved eyewear (prescription eyewear with side shields must be CSA approved).*
2. It is mandatory for all competitors to wear CSA (green patch) approved footwear.*
3. Jewellery such as rings, bracelets and necklaces or any items deemed unsafe by competition judges shall be removed.*
4. Proper shop attire is to be worn (no loose straps, baggy sleeves). Any attire that is deemed unsafe by competition judges will not be permitted.*
5. Hearing protection is required when using cutting power tools.*
6. CSA (Type 1, class E) approved hard hat is required.*

*Competitors will not be permitted to compete until they have the needed safety equipment. Competition judges will have final authority on matters of safety.

Competitors MUST wear hard hats, safety glasses and steel-toe boots at ALL times in the competition space. They must also wear long pants and shirts that cover their shoulders. No jewelry is allowed to be worn; no shorts, no pants with holes in them, and no phone or music (ear buds or headphones) will be permitted.

Skills Ontario will no longer be supplying safety glasses.

Competitors must show competence in the use of tools and/or equipment outlined in this scope and can be removed at the discretion of the judges and technical chairs if they do not display tool and/or equipment competency.

In regards to safety during the Home and Team Building Contest, three infraction notices will be given for safety infractions and a discussion between the competitors and judge will take place to clarify and rectify any safety concerns and safety deductions to be noted. A fourth infraction will result in an automatic disqualification.

Judges reserve the option to disqualify teams immediately if there is a blatant disregard for a competitors own safety or of those around them.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX AU SUJET DU CONCOURS

1.1 But du concours

Ce concours vise à promouvoir les technologies de construction résidentielle. Les concurrents feront valoir leurs compétences et leurs connaissances en technologie de construction. Les équipes, composées de quatre élèves, participeront à ce concours d'un jour. Celui-ci englobe les connaissances de la charpenterie résidentielle. Lors de la préparation à ce concours, les élèves et les enseignants doivent insister sur les méthodes et procédés de construction résidentielle, de charpente du plancher, des murs et de la toiture et de finition extérieure.

Auparavant, ce concours se déroulait sur une période de 2 jours au cours desquels les équipes, composées de 4 élèves, devaient construire une remise. Bien que la durée du concours ait été réduite à une journée, les équipes demeurent composées de 4 élèves et l'ampleur du projet a été adaptée en conséquence. Les élèves n'ont plus à construire une remise, mais le projet comporte tous les mêmes éléments fondamentaux liés à la construction de charpentes et résidentielle. Pour ce projet, moins de matériel sera nécessaire, et comme il s'agira d'une plus petite structure à fabriquer, il sera plus facile pour les écoles de se préparer au concours. Depuis 2022, le projet consiste à construire une maisonnette.

Il s'agit d'un concours officiel. Ce concours n'est **PAS** organisé dans le cadre des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

1.2 Comité technique

Coprésidente : Nicole Ross, TCDSB

Courriel : nicole.ross@tcdsb.org

Coprésident : Ryan Gradziel, Oaklea Homes

Courriel : ryangradziel@oakleahomes.ca

Coprésident : Jarek Wawrow, Humber College

Courriel : jarek.wawrow@humber.ca

Département des concours de compétences Ontario

competitions@skillsontario.com

Pour obtenir réponse à vos questions concernant cette fiche descriptive, celles-ci doivent être soumises au moins deux semaines avant la date prévue du concours.

1.3 Horaire du concours

Mardi 2 mai 2023	
7 h à 7 h 30	Inscription*
7 h 30 à 8 h	Séance d'information et mise en place
8 h à 10 h	Concours*
10 h à 10 h 10	Pause obligatoire
10 h 10 à 12 h	Concours*
12 h à 12 h 30	Lunch
12 h 30 à 14 h	Concours*
14 h à 14 h 10	Pause obligatoire
14 h 10 à 16 h 15	Concours*
16 h 15 à 16 h 45	Nettoyage
16 h 45	Fin du concours

* Les concurrents doivent se présenter à l'heure prévue pour leur concours sans quoi le comité technique se réserve le droit de les disqualifier.

Cérémonie de clôture : mercredi 3 mai 2023, de 9 h à 12 h

1.4 Renseignements additionnels

- Pour plus d'information au sujet des règles, des règlements et de la résolution des conflits : <https://www.skillsontario.com/skills-ontario-competition#CompetitorRules>

- Pour plus d'information s'adressant aux visiteurs (stationnement, transport et hôtels) : <https://www.skillsontario.com/competition-visitors>
- Pour savoir si des bourses d'études, bourses ou d'autres prix sont décernés dans le cadre de ce concours : <https://www.skillsontario.com/competition-visitors#Closing>
- Pour en savoir plus sur les commanditaires de ce concours : <https://www.skillsontario.com/skills-ontario-competition#Scopes>

2. COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES ÉVALUÉES

Charpenterie

- Charpente des planchers, murs et toitures
- Construction d'une porte
- Installation de la finition et des bordures extérieures

Sécurité

- Utilisation sécuritaire de l'équipement et des matériaux
- Équipement de sécurité adéquat

De plus, les concurrents doivent connaître la Loi sur la Santé et la sécurité au travail. Des renseignements additionnels au sujet de l'épreuve pratique seront fournis par les coprésidents du comité technique lors de la séance d'information.

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation	Pointage maximal
Charpente de plancher (dimensions, espacement entre les solives, sens du revêtement, angle)	15
Charpente des murs (dimensions, espacement entre les montants, ouvertures, angle, charpente)	25
Charpente de toiture (plan d'ensemble, coupes, charpente, grain du revêtement, projections)	25
Finition extérieure (bordures d'avant-toit, soffite, finition, porte, barbeaux)	25
Entretien des lieux et nettoyage	10
Déductions de points en matière de sécurité	
Total	100 (/100 %)

Chaque équipe devra être avisée de toute infraction en matière de sécurité et peut, par conséquent, être pénalisée de 2 à 8 points. Trois avis d'infraction seront donnés et la quatrième infraction se soldera par une disqualification automatique. Les infractions seront évaluées à la discrétion du comité technique

ou des juges. La sécurité inclut (sans s’y limiter) le maintien d’un espace de travail propre, avoir/utiliser l’ÉPI adéquat, s’assurer qu’il n’y a aucun obstacle dans l’aire de travail pouvant entraîner une chute, utilisation et entretien adéquats des échelles et outils, pratiques de travail sécuritaires.

Toutes les composantes seront vérifiées, toutes les mesures doivent être à 1/8 po près. Des points seront déduits pour chaque dimension qui ne respecte pas les valeurs prescrites (aucun ajustement négatif ne sera inscrit).

	Description de l’infraction	Initiales des concurrents	Points	Déductions
1			Moins 2	
2			Moins 2	
3			Moins 4	
4			Quatrième infraction = disqualification automatique	

Pour chaque élément du concours, les équipes recevront la même quantité de matériel. Il est donc très important de bien planifier l’usage du matériel fourni. Les concurrents doivent utiliser les dessins et la liste des matériaux fournis pour bien planifier l’utilisation. Il ne sera pas possible de se procurer du matériel supplémentaire.

Le concours ne se terminera pas par une égalité. Si le pointage est égal à la fin du concours, le temps nécessaire pour compléter le projet servira à briser l’égalité.

Toute dérogation à la fiche descriptive, aux grandes lignes du projet ou aux règles, etc. se soldera par une déduction de points à la discrétion du comité technique. Toute possibilité de disqualification sera révisée avec la directrice des concours.

4. ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Fournis par les concurrents :

- Le concurrent doit apporter son équipement de sécurité et les outils à main qu’il préfère. Tous les concurrents doivent avoir leur casque de sécurité homologué CSA, leurs lunettes de sécurité, et leurs bottes à embout d’acier. Un protecteur auditif est hautement recommandé.
- Divers embouts de tournevis et forets
- Outils pour toiture
- Crayons, taille-crayon, gomme à effacer, règle, calculatrice
- Ruban à mesurer

- Marteau de charpente – 20 à 22 oz
- Levier ou pied-de-biche
- Étriers (pour maintenir le matériel en place lors de la coupe)
- Couteau
- Équerre combinée
- Équerre à vitesse et équerre triple
- Fausse équerre
- Ceinture de menuisier
- Équerre de charpente avec table de chevrons
- 1 ensemble de ciseaux ¼ po à 1 po
- Plan en bois
- Arrache-clou
- Scie à tronçonner
- Niveaux 2 pi et 4 pi
- Cordeau à tracer
- Tournevis
- Chevalet de sciage
- Cisailles à métaux
- Pince
- Pince de monteurs de ligne
- Pince à coupe diagonale
- Pince ajustable
- Papier abrasif
- Port-poussière et balai/ balai
- Équipement de protection individuelle dont il est question dans la section Sécurité de la présente fiche descriptive
- Bouteille d'eau réutilisable
- Collations
- Les concurrents doivent être vêtus proprement et convenablement. Les vêtements ne doivent comporter aucun logo, autre que celui de leur école ou de leur conseil scolaire.
- Équipement de protection tel que décrit dans la section Sécurité de cette fiche descriptive

Veillez noter que les concurrents ne peuvent PAS apporter leurs outils électriques aux Olympiades de Compétences Ontario.

Les livres, notes, matériel et dispositifs d'assistance ne sont pas permis à moins qu'ils ne fassent partie de la liste ci-dessus.

Les appareils multimédias, notamment les cellulaires, les téléphones intelligents, les lecteurs mp3 ou les ANP ne sont PAS permis sur les lieux du concours.

Avant de participer aux Olympiades de Compétences Ontario, les élèves doivent se familiariser et savoir utiliser les outils et l'équipement énumérés ci-dessus et bien connaître les mesures de sécurité à observer.

Fournis par Compétences Ontario :

- Tous les outils électriques seront fournis par le comité. Les concurrents ne pourront utiliser d'autres outils électriques.
- Scie circulaire sans fil Milwaukee
- Scie sauteuse sans fil Milwaukee
- Perceuse sans fil Milwaukee
- Tout le matériel nécessaire à la réalisation du projet (bois, matériel de fixation, matériel pour la toiture et le bardage, etc.)
- Dîner

Remarque : Les outils et le matériel peuvent varier en fonction de la disponibilité.

5. SÉCURITÉ

La sécurité est une priorité dans le cadre des Olympiades de Compétences Ontario. Le comité technique se réserve le droit d'empêcher un concurrent de prendre part au concours s'il ne respecte pas les règles de sécurité.

Les concurrents doivent porter tout l'équipement de protection individuelle exigé par la Loi sur la santé et la sécurité au travail et la Réglementation qui régit les chantiers de construction.

L'équipement de protection individuelle comprend, mais sans s'y limiter: casque de protection, chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, gants, appareil respiratoire, protecteur auditif et vêtements appropriés au besoin.

1. Tous les concurrents doivent porter des lunettes (les lunettes prescrites munies d'écrans latéraux doivent être homologuées CSA).*
2. Tous les concurrents doivent porter des chaussures de sécurité homologuées CSA (semelle à point vert). *
3. Les bijoux (bagues, bracelets, colliers, etc.) jugés dangereux par les juges devront être enlevés.*
4. Des vêtements adéquats doivent être portés pour le concours (bretelles ajustées, aucune manche ample). Tout vêtement ou accessoire jugé inapproprié par les juges ne sera pas permis.*
5. Les protecteurs auditifs sont requis lors de l'usage des outils de coupe électriques.*
6. Tous les concurrents doivent porter un casque de sécurité homologué CSA (type 1, catégorie E)*

*Les concurrents ne pourront participer au concours tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas l'équipement de sécurité nécessaire. La décision des juges en matière de sécurité sera sans appel.

Les concurrents DOIVENT porter, en tout temps, un casque de protection, des lunettes de sécurité, et des chaussures de sécurité. De plus, ils doivent porter un pantalon long et une chemise qui couvre les épaules. Il est interdit de porter des bijoux, un pantalon court ou un pantalon troué, et/ou d’avoir un téléphone en sa possession ou d’écouter de la musique.

Compétences Ontario ne fournira plus de lunettes de sécurité.

Les concurrents doivent faire valoir leurs compétences quant à l’utilisation des outils et de l’équipement dont il est fait mention dans cette fiche descriptive. Les juges et les coprésidents du comité technique se réservent le droit de demander à un concurrent de quitter les lieux du concours si celui-ci ne démontre pas les compétences nécessaires pour utiliser les outils et l’équipement.

En ce qui a trait à la sécurité lors du concours de construction résidentielle, un maximum de trois avis d’infraction en matière de sécurité seront émis, et une discussion aura lieu entre les concurrents en cause et le juge afin de clarifier et rectifier toute préoccupation en matière de sécurité et des points seront déduits.

Une quatrième infraction se soldera par une disqualification automatique.

Les juges se réservent le droit de disqualifier immédiatement une équipe si l’un de ses membres fait preuve d’une insouciance flagrante pour sa propre sécurité ou la sécurité des autres concurrents.

Canada 

EMPLOYMENT
ONTARIO EMPLOI
ONTARIO

Ontario 

This Employment Ontario program is funded in part by the Government of Canada and the Government of Ontario.

Ce programme Emploi Ontario est financé en partie par le gouvernement du Canada et le gouvernement de l’Ontario.